

ANNEXE AU PREAVIS AU CONSEIL COMMUNAL NO 04/2024

**COMMENTAIRES DE LA MUNICIPALITE
SUR LES COMPTES COMMUNAUX 2023**

Par rapport au budget, les différences sur les comptes de fonctionnement peuvent être commentées de la manière suivante :

Compte numéro :

- 101.300 Souper du Conseil et indemnisation du bureau et des différentes commissions pour l'année 2023. Frais du bureau pour les élections fédérales et diverses votations de 2023.
- 110.310 Renouvellement du stock d'enveloppes et papier en-tête.
- 110.3191 Caisse du greffe et Office des poursuites.
- 110.431 Caisse du greffe et Office des poursuites.
- 110.436 Refacturation à l'Association Maison des Vins de la Côte des heures de secrétariat effectuées par la Secrétaire communale. Remboursement des indemnités journalières de la SUVA et de la Mobilière accident suite à l'incapacité de travail de l'employé communal.
- 180.352 Contribution financière de base à la ligne de trafic régional 10.722.
- 180.352.2 Participation financière de la Commune de Saint-Livres aux paires de courses supplémentaires. Prise en charge partagée entre la Confédération et le Canton (77.6%) et les communes de Buchillon, Etoy, Lavigny et Saint-Livres (22.4%).
- 180.352.3 Montant en lien avec le nombre de vélos à disposition dans la commune ainsi qu'à l'extension du réseau.
Dès 2024, le mode de répartition sera modifié en fonction :
- de frais fixes basés sur le nombre de stations,
- de frais variables selon les utilisations et le nombre de vélos présents en moyenne dans chaque station
- de la mutualisation de toutes les gares.
Cette nouvelle répartition devrait induire une diminution de notre participation.
- 190.311 Achat d'un ordinateur portable permettant de prendre le procès-verbal en direct lors des séances de Municipalité.
- 190.318 Diverses interventions de notre prestataire informatique OFISA et achat d'un module pour la prise de procès-verbaux en direct avec GED intégrée.

- 210.330 Décision de l'Office d'impôt, la Commune n'est pas consultée.
- 210.380 Attribution à réserve de l'indemnité versée par la Sefa (cpte 210.411) pour l'usage du sol, utilisée pour financer le changement de l'éclairage public par des ampoules LED (cpte 430.312).
- 210.4001 Le budget est établi sur la base des chiffres fournis par l'ACI. Les comptes 2022 n'étant pas encore bouclés lors de l'élaboration du budget, la comparaison avec l'année 2021 sert de base à l'estimation des montants budgétisés.
- 210.4002 Idem compte 210.4001.
- 210.4003 Lors du bouclage des impôts 2023, le solde de l'impôt à la source était de Frs 17'887.66 en faveur de l'Etat. Pour la présentation des soldes à la Préfecture, ce solde est viré sur le compte no 210.4001.
- 210.4003.1 Impôts des travailleurs frontaliers employés par des entreprises ayant leur siège social dans la commune.
- 210.4006 Impôt sur les retraits des fonds de prévoyance.
- 210.404 Il est toujours difficile de budgétiser les droits de mutation, la Commune n'ayant aucune emprise sur les achats et ventes de biens immobiliers sur son territoire.
- 210.405 La commune ne budgétise pas d'impôts sur les successions et donations.
- 210.409 Récupération d'impôts de la part de l'Etat après défalcation.
- 210.422 Intérêts sur les impôts des contribuables payant leurs acomptes avec du retard.
- 210.441 Impôts sur les ventes de biens immobiliers.
- 210.451 Versement du Canton en lien avec l'application de la RIE III.
- 220.352 Acomptes 2023 facturés par l'Etat pour notre participation à la péréquation.
- 220.352.1 Lors du bouclage 2022, sur la base du décompte intermédiaire fourni par l'Etat, nous devons recevoir Frs 85'399.-- A réception du décompte final, le solde en notre faveur est de Frs 75'746.--, soit une différence de Frs 9'653.--
- 220.441 Ristourne de la taxe CO2 pour 2023.
- 220.452.3 Le décompte provisoire fourni par l'Etat sur la péréquation laisse apparaître un solde en faveur de la commune de Frs 22'523.--. Ce montant nous sera remboursé en 2024.
- 310.330 Amortissement de l'emprunt relatif aux travaux de transformation des Sergères.
- 310.314 Travaux d'isolation des combles de la ferme des Sergères non budgétisés.
- 320.313 Les plantations de 2023 ont été moins importantes que budgétisées car il n'a pas été nécessaire de remplacer des plants dépéris plantés les années précédentes.
- 320.352 Notre volume de droit de coupe a été diminué ce qui a une incidence sur les heures du garde ainsi que sur la vente de bois (cpte 320.435).

- 320.380 Attribution de la subvention de la DGE « îlots de sénescence Sources du Boiron » (Frs 6'618.90). Attribution de Frs 14'070.-- pour équilibrer en partie les comptes.
- 320.436 Remboursement d'une partie des taxes sur les carburants par l'office des douanes, carburant utilisé par les bûcherons pour les coupes sur le territoire de la commune. Remboursement par des propriétaires de travaux effectués sur leurs parcelles.
- 320.465.3 Subvention par la DGE « îlots de sénescence Sources du Boiron ».
- 320.480 Prélèvement selon préavis budgétaire No 04/2022.
- 321.314 Entretien des murs en pierres sèches entre le Pré-de St-Livres et le Pré de Ballens. Le montant avait été attribué à la réserve sur les comptes 2022. Dissolution faite (cpte 321.480).
- 321.332 Les comptes le permettant, amortissement du solde de la réfection du toit du petit chalet.
- 321.436 Participation de la commune de Ballens pour la réfection des murs en pierres sèches ainsi que de la Confédération/Canton et du Fonds Suisse pour le paysage.
- 321.480 Voir compte 321.314.
- 350.314 Réfection du mobilier (tables et chaises) de l'auberge financée par une dissolution de la réserve (cpte 350.480).
- 350.332 Les comptes le permettant, amortissement du solde de la précédente transformation de l'auberge.
- 350.423 L'auberge étant fermée en 2023, aucune location n'a été perçue.
- 350.436 Remboursement par les anciens tenanciers des décomptes finaux de gaz et chauffage.
- 350.480 Dissolution partielle de la réserve attribuée en 2022.
- 351.330 Amortissement de l'achat de la maison Tripod Frs 4'576.50
Amortissement du dépôt de la Léchaire Frs 17'442.35.
- 351.332 Les comptes le permettant, amortissement des honoraires du bureau d'architecture Magizan SA en lien avec le 1er projet « Centre du Village ».
- 351.365 Remboursement caution location grande salle.
- 351.436 Remboursement par la Vaudoise assurance d'un dégât d'eau dans l'ancien local pom-pier.
- 351.480 Prélèvement selon préavis budgétaire no 04/2022.
- 352.314 Etanchéification de la cheminée de la villa communale.
- 420.318 Honoraire des bureaux techniques pour le contrôle des dossiers de police des constructions et de préventions des accidents de chantier. Ces frais sont en partie re-facturés aux propriétaires (cpte 430.436).
- 420.431 Permis de construire, permis d'habiter et dispenses d'enquête publique.

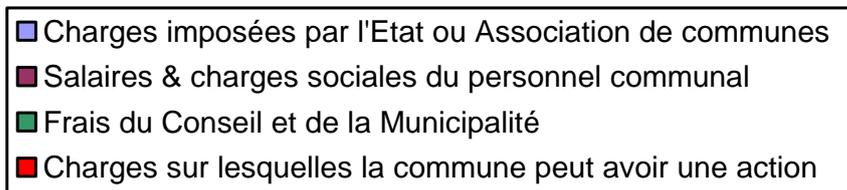
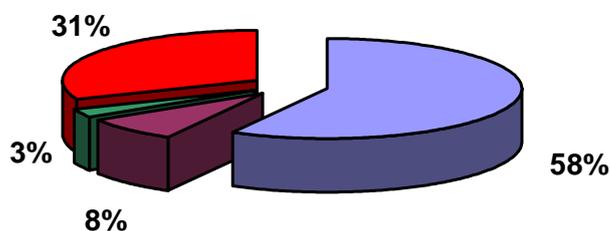
- 420.436 Remboursement par les propriétaires des honoraires des mandataires cités au point 420.318.
- 430.312 Changement des ampoules de l'éclairage public par des LED. Financement par une dissolution de la réserve éclairage public.
- 430.314 L'étude pour déterminer l'état des chemins AF n'a pas été réalisée.
- 430.318.1 Location de la balayeuse à la Commune d'Etoy.
- 430.436 Remboursement de l'assurance Axa Winterthur suite à un accident de la circulation et la destruction d'une poubelle à chien.
- 430.480 Dissolution réserve éclairage public.(voir cpte 430.312).
- 440.314 Le désherbage écologique à l'eau chaude ne s'est pas révélé concluant, la location de la machine à vapeur a été abandonnée.
- 450.314 Réparation de la clôture métallique de la déchetterie.
- 450.481 Dissolution du solde du Fond de réserve déchets.
- 460.314 Remplacement des pieds des pompes et guidage de la station de relevage à Es Côtes.
- 460.318 La révision du règlement communal sur l'épuration des eaux n'a pas été entrepris sur 2023.
- 460.481 Prélèvement selon préavis budgétaire no 04/2022.
- 510.352.1 Vacances des délégués de l'ASSAGIE.
- 610.451.2 Sur la base du décompte intermédiaire fournit par l'Etat, nous devrions bénéficier d'un remboursement de Frs 1'213.-- pour la réforme policière 2023.
- 710.366 Sacs taxés distribués aux familles avec des enfants en bas âge selon le règlement communal.
- 720.351.1 Lors du bouclage 2022, sur la base du décompte intermédiaire fournit par l'Etat, nous devons encore payer Frs 23'144.-- A réception du décompte final le solde à payer est de Frs 23'359.80, soit une différence de Frs 215.80 à charge de la commune.
- 720.351.2 Sur la base du décompte intermédiaire fournit par l'Etat, nous devrions encore verser Frs 26'290.-- pour la facture sociale 2023.
- 720.352.1 Le calcul final 2022 de l'AJEMA fait ressortir un solde de Frs. 4'953.— à charge de la commune.
- 720.480 Dissolution du fond constitué afin de lisser les variations du placement familial à la journée.
- 810.314.0 Entretien de la fontaine de St-Libère financé par une dissolution de la réserve.
- 810.318 Contrat de mandat à la SEFA pour le relevé et la facturation des compteurs d'eau non budgétisés.

- 810.436 Suite à l'arrachage d'une prise d'eau par une moissonneuse-batteuse, remboursement de l'entreprise responsable (frais dans le compte 810.314).
- 810.481 Prélèvement pour la réfection de la fontaine de St-Libère Frs 15'000.--
Prélèvement selon préavis budgétaire no 04/2022.
- 830.318 Contrat avec la SEFA pour le contrôle du réseau de gaz et le service de piquet.

L'exercice comptable 2023 laisse finalement apparaître un excédent de produits de Frs 5'675.50 après amortissements et attributions à réserves obligatoires.

Suite à une demande de la commission des finances, nous vous présentons ci-dessous le rapport entre les charges imposées et les charges sur lesquelles la Municipalité peut avoir une action.

Par rapport aux comptes 2022, les charges imposées augmentent de 1%, la part des charges sur laquelle la Municipalité peut avoir une action diminuent de 1% et les salaires et charges sociales ainsi les frais du conseil et de la Municipalité restent stables.



Ecart bilan 31.12.2022 – 31.12.2023
(sur demande de la commission de gestion en 2019)

- 9123.1 Amortissement annuel de l'appartement des Sergères.
- 9123.4 Amortissement annuel de la maison Tripod.
- 9143.1 Amortissement annuel & extraordinaire de l'investissement pour la précédente « réfection de l'auberge ».
- 9143.7 Amortissement annuel de l'investissement « réfection chaudière » de la Maison de Commune.
- 9143.8 Amortissement extraordinaire de Frs 115'000.--
Investissement 2023 de Frs 31'343.45.
- 9143.9 Amortissement extraordinaire de l'investissement « réfection du toit chalet Pré-de-St-Livres ».

- 9144.0 Amortissement annuel de l'investissement « séparatif ».
- 9144.3 Amortissement annuel de l'investissement « équipement Es Champ Léderey ».
- 9144.4 Amortissement annuel de l'investissement « connexion réseaux eau Lavigny-Saint-Livres ».
- 9144.6 Investissement 2023 selon préavis no 02/2023.
- 9146.3 Amortissement annuel du véhicule Meili.
- 9280.1 Dissolution 2023 selon préavis budgétaire no 04/2022 de Frs 12'000.--.
- 9280.2 Dissolution 2023 selon préavis budgétaire no 04/2022 de Frs 61'900.--
Dissolution 2023 pour la réfection de la fontaine St-Libère.
- 9280.5 Dissolution 2023 de la réfection des murs en pierres sèches au Pré de St-Livres.
- 9281.5 Dissolution 2023 de Frs 4'000.--.
- 9281.6 Dissolution 2023 de Frs 21'000.-- pour le mobilier de la salle à boire de l'auberge.
- 9282.12 Dissolution 2023 selon préavis budgétaire no 04/2022 de Frs 8'500.--.
- 9282.13 Dissolution du décompte final 2022 relatif à la participation AJEMA de Frs 4'953.--.
- 9282.3 Dissolution 2023 selon le préavis budgétaire non 04/2022 de Frs 48'300.--
Attribution de la subvention îlot de sénescence de Frs 6'616.80
Attribution 2023 de Frs 14'070.--

Pour la section des finances

Jocelyne Rivier Forney, Municipale

Rapport adopté par la Municipalité dans sa séance du 6 mai 2024

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

La Secrétaire

Pierre-André Pellet

Amandine Reymond